

Déclaration CGT faite en début de séance du Conseil Supérieur de la Fonction Publique de l'Etat, avant de quitter la séance, refusant de participer aux travaux:

*« Le CSFPE du 5 mai n'a pu se réunir faute de quorum sur l'examen du projet de loi clarifiant l'organisation territoriale de la République.
De même, le CSFPT ne s'est pas tenu le 30 avril.*

Compte tenu de l'importance du sujet évoqué, le 29 avril sept organisations syndicales vous avaient demandé le report des Conseils Supérieurs et la saisine du Conseil Commun de la Fonction publique, instance adéquate pour examiner un texte qui impacte lourdement deux versants de la Fonction Publique.

Nous avons bien pris connaissance de votre courrier du 2 mai en réponse à l'intersyndicale. Bien que vous annoncez des perspectives de débat au sein d'un Conseil Commun dont vous ne précisez pas la date, vous nous avez reconvoqué aux conseils supérieurs : le 5 mai pour le CSFPT et le CSFPE, aujourd'hui, 6 mai.

Le passage en force, les conditions discutables de ces convocations (le jour pour le lendemain – concertation en aval et pas en amont de la saisine des instances) nous interrogent sur le rôle que vous donnez à ces instances et la place des partenaires sociaux dans le processus d'élaboration des réformes, ce n'est pas de nature à apaiser un climat social déjà très tendu.

Dans un tel contexte de déficit de dialogue et compte tenu de l'impact de la loi sur les missions et l'organisation du travail, la CGT ne siègera pas à cette deuxième convocation. FO et Solidaires s'associent à ce boycott. »

Fait à PARIS, le 6 mai 2014